

O B J E T : Demande de rétrocession des délaissés du terrain d'assiette du L.E.P. de Moufia, nécessaires à la réalisation de la ZAC n°1 de Moufia.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par acte administratif du 28 Avril 1977, la Commune avait cédé gratuitement à l'Etat, à titre de participation par offre de concours, un terrain de 5 hectares sis à Moufia, en vue de l'implantation d'un lycée d'Enseignement Professionnel (ex - CET).

Ce terrain, qui figure au cadastre rénové sous les références section BIn°8 à 10, n'a été que partiellement utilisé pour les besoins du L.E.P. L'implantation de celui-ci a en effet engendré d'importants délaissés, qui présentent en revanche un très grand intérêt pour la Commune dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté n° 1 de Moufia (dont le Plan d'Aménagement de Zone et le Programme des Equipements Publics ont été approuvés par arrêtés préfectoraux du 18 Septembre 1978) puisqu'ils permettront notamment de compléter les terrains destinés à la réalisation de l'opération d'habitat très social "Les Bilimbis" et de la coulée verte prolongeant le Mail du Chaudron vers l'amont.

Je vous suggère en conséquence, Mesdames et Messieurs, de solliciter de Monsieur le Ministre de l'Education, la rétrocession gratuite à la Commune des emprises inutilisées, en vue de leur aménagement en conformité avec le Plan d'Aménagement de la Zone. Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte administratif qui constatera cette rétrocession.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

VU - Pour le Préfet et par délégation
de Directeur des Finances et des Collectivités Locales
Signé Martin Claude A. PARCON

Pour copie certifiée conforme,
St Denis le 31 Mars 1980
P/le Préfet, le chef de Bureau délégué

Signé : Jacques La Coste